

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - ZAC "Lucien Faure" Convention de mandat CUB/BMA pour la coordination des études pré-opérationnelles et des études nécessaires à la constitution des dossiers de création et de réalisation de la ZAC - Achèvement de la mission - Quitus donné à BMA - Décision - Autorisation

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2003/0514 en date du 11 juillet 2003, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de confier à BMA, par convention de mandat, la coordination des études pré opérationnelles et la constitution des différents dossiers nécessaires à l'approbation de la ZAC Lucien Faure.

La convention de mandat conclue le 15 septembre 2003 confiait à BMA une mission comportant deux phases :

- la conduite et la coordination des études pré opérationnelles,
- après examen des conclusions de ces études et validation de celles-ci par les instances communautaires, l'élaboration des dossiers techniques et administratifs d'enquêtes publique, de création et de réalisation de ladite ZAC.

Par délibération n°2004/0304 du 30 avril 2004, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat CUB/BMA. Cet avenant a modifié le périmètre du projet de ZAC ainsi que le montant du budget prévisionnel des études coordonnées par le mandataire afin de tenir compte de la complexité du foncier de Bacalan inclus dans le périmètre redéfini.

Les études pré opérationnelles ont été remises par BMA puis actées par décision du bureau communautaire du 22 novembre 2007, conformément aux dispositions de la convention de mandat.

Lors de cette séance, le bureau de notre établissement public a décidé de modifier la procédure initialement prévue et donc de réduire la mission confiée à BMA dans la cadre de la convention de mandat. Il s'agissait désormais de mettre en œuvre la ZAC par le biais d'une procédure dissociée de création puis de réalisation.

Ainsi, par délibération n°2008/0356 du 27 juin 2008, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à signer un protocole d'accord transactionnel avec BMA en vue de régler les éventuels différends pouvant naître du fait de la modification des missions confiées au mandataire.

L'enveloppe financière prévisionnelle approuvée par la CUB, pour les études confiées à des tiers et la rémunération du mandataire nécessaire à la réalisation de ces études est de 341 647,63 € HT décomposés de la façon suivante :

- 183 847,63 € HT pour les études confiées à des tiers - phase 1 « coordination des études pré opérationnelles »
- 76 200 € HT pour les études confiées à des tiers – phase 2 « élaboration des dossiers techniques et administratifs d'enquêtes publique, de création et de réalisation de la ZAC »,
- 51 000 € HT de rémunération forfaitaire versée au mandataire pour la phase 1 « coordination des études pré opérationnelles »
- 30 600 € HT de rémunération forfaitaire versée au mandataire pour la phase 2 « élaboration des dossiers techniques et administratifs d'enquêtes publique, de création et de réalisation de la ZAC ».

En application de l'article 11 de la convention de mandat signé entre la CUB et BMA le 15 septembre 2003, la présente délibération propose :

- de donner quitus de sa mission à BMA,
- de régler à BMA la rémunération prévue pour l'accomplissement de sa mission.

Les éléments financiers et les copies des pièces justificatives transmis par BMA permettent de dresser le bilan financier suivant :

Nature des dépenses	Enveloppe prév en HT avenant 01	Enveloppe prév en € HT protocole transaction	Enveloppe prévisionnelle en € TTC protocole transaction	Dépenses remboursées à BMA en € TTC
Etudes confiées à des tiers et frais financiers	324 000,00	260 047,63	311 016,97	235 954,86
Rémunération - phase 1	51 000,00	51 000,00	60 996,00	60 996,00
Rémunération - phase 2	34 000,00	30 600,00	36 597,60	36 597,60
TOTAL TTC	409 000,00	341 647,63	408 610,57	333 548,46

Un dossier complet présentant la copie des justificatifs des dépenses encourues par BMA peut être consulté auprès des services de la Direction de l'Urbanisme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

L'article 11 de la convention de mandat signé entre la CUB et BMA le 15 septembre 2003

DECIDE

ARTICLE 1 : de donner quitus à BMA pour sa mission de mandataire

ARTICLE 2 : du versement à BMA du solde de la rémunération prévue pour l'accomplissement de sa mission.

ARTICLE 3

Les sommes dues seront imputées sur la ligne budgétaire ouverte au chapitre 20 – article 2031 – fonction 8241 – CRB TK00 – Programme HB25.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2011

M. MICHEL DUCHENE